

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 17 mars 2016

Délibération n° 2016 - 17/03/2016 – 7

*Désignation de représentants de l'Université de Bourgogne au sein du Conseil d'administration
et du Conseil académique d'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC)*

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU les statuts de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel « Université Bourgogne Franche-Comté »

Après en avoir délibéré

Approuve, avec **18 voix pour, 3 voix contre, 5 abstentions, 2 non-participations au vote :**

- ✓ la désignation de Monsieur Sylvain COMPAROT en tant que représentant de l'université de Bourgogne au sein du Conseil d'administration d'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC).
- ✓ la désignation de Monsieur Pascal NEIGE en tant que représentant de l'université de Bourgogne au sein du Conseil académique d'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC).

Dijon, le 18 mars 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement